

CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMBARON SUR MORGE

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire Salle Morge, sous la Présidence de Monsieur Thierry MARQUET, Maire de Chambaron sur Morge

Etaient présents : BAS Florian, DELBOS Chantal, GIRAL Eliane, GUILLEMET Angélique, LABBE Daniel, LAFAYE Patrice, LARPIN Sébastien, MARAVAL Linda, MARC Laurence, MARQUET Thierry, MONTEIRO Valérie, MOURTADA Saïd, NESTRGUE Laétitia, PERROT Pierre, RIVES Sandrine, SIMONNET François, STEPHANT Nicolas, SUGEYRE Fabien, TOUBANI Atman,

Absents excusés, : DEMAY Corinne (pouvoir à LAFAYE Patrice), GONNET Roger (pouvoir à NESTRIGUE Laetitia), ROCHE Martine (pouvoir à DELBOS Chantal), VALLENCE Hafida (pouvoir à GIRAL Eliane)

Secrétaire de séance : STEPHANT Nicolas

Date de la convocation : 7 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers votants : 23

Approbation du PV du Conseil du 13 avril 2026 : le PV du Conseil Municipal du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité

1. AFFAIRES GENERALES

1.1 CM2026DL022 : Désignation des délégués du CNAS

Monsieur le Maire

- Rappelle au Conseil Municipal que la commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale – CNAS - pour le personnel de la commune.
- Fait part que pour donner suite au renouvellement général du conseil municipal il convient de désigner les délégués locaux au collège des élus et au collège des agents comme représentants du CNAS.
- Propose Madame Isabelle DUCHÂTEL au collège des agents et Monsieur Thierry MARQUET au collège des élus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DESIGNE** Madame Isabelle DUCHÂTEL au collège des agents et Monsieur Thierry MARQUET au collège des élus comme représentants au CNAS.

1.2 CM2026DL023 : Désignation des délégués à la commission communale d'appels d'offres

Monsieur le Maire :

- Informe le Conseil Municipal que selon l'article 22 du code des marchés publics, la commission doit être composée, pour les communes de moins de 3500 habitants, outre le maire, de 3 conseillers municipaux élus et de leurs suppléants.
- Présente la liste composée comme titulaires de Fabien SUGEYRE, Nicolas STEPHANT et Patrice LAFAYE avec comme suppléants, Eliane GIRAL, Chantal DELBOS et Atman TOUBANI

Le Conseil Municipal, après en avoir procédé aux opérations d'usage, à l'unanimité :

- **DESIGNE** comme représentants de la commission d'appels d'offres Thierry MARQUET, maire, comme titulaires Fabien SUGEYRE, Nicolas STEPHANT et Patrice LAFAYE avec comme suppléants, Eliane GIRAL, Chantal DELBOS et Atman TOUBANI.

1.3 CM2026DL024 : Désignation des représentants à l'Association Syndicale Autorisée (ASA) du Moulin des Côtes

Monsieur le Maire :

- Informe que la commune de Chambaron sur Morge est adhérente à l'Association Syndicale Autorisée du Moulin des Côtes du fait qu'elle est propriétaire d'une bouche d'irrigation au stade de La Moutade.
- Fait part que à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de désigner les délégués et suppléants qui doivent représenter la commune lors des réunions de l'Association Syndicale Autorisée.
- Propose comme titulaire Mme Corinne DEMAY et comme suppléant M. Nicolas STEPHANT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DESIGNE** comme représentant titulaire Madame Corinne DEMAY et comme suppléant Monsieur Nicolas STEPHANT pour représenter la commune aux réunions de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) du Moulin des Côtes.

1.4 CM2026DL025 : Désignation des représentants à l'Association Syndicale Autorisée des Brayauds

Monsieur le Maire :

- Informe que la commune de Chambaron sur Morge est adhérente à l'Association Syndicale Autorisée des Brayauds du fait qu'elle est propriétaire d'une bouche d'irrigation au stade de Cellule
- Fait part que à la suite du renouvellement général du conseil municipal il convient de désigner les représentants de la commune auprès de l'association
- Propose comme titulaire Mme Corinne DEMAY et comme suppléant M. Nicolas STEPHANT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DESIGNE** comme délégué titulaire Mme Corinne DEMAY et comme suppléant M. Nicolas STEPHANT à l'Association Syndicale Autorisée des Brayauds

1.5 CM2026DL026 : désignation de référents agricoles communaux

Monsieur le Maire :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier du Département en date du 1^{er} avril 2026

Monsieur le Maire,

-Fait part de l'importance de l'activité agricole sur le territoire communal,
 -Informe de la nécessité de maintenir le dialogue entre la commune, les exploitants agricoles et les institutions partenaires,
 -Rappelle l'intérêt de désigner un ou plusieurs référents agricoles afin de faciliter la remontée d'informations et le suivi des dossiers agricoles,

- Précise que les référents agricoles auront pour missions principales :

- Assurer le lien entre la commune et les exploitants agricoles,
- Participer aux réunions ou instances relatives aux questions agricoles,
- Suivre les dossiers liés à l'agriculture (foncier, voirie rurale, irrigation, environnement, etc.),
- Faciliter la communication avec les partenaires institutionnels.

-Propose de désigner en qualité de référents agricoles de la commune :

- Monsieur Patrice LAFAYE
- Madame Corinne DEMAY

-Ajoute que la désignation est valable pour la durée du mandat municipal en cours

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de désigner Monsieur Patrice LAFAYE et Madame Corinne DEMAY référents agricoles de la commune.

1.6 CM2026DL027 : désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire :

- Informe l'assemblée que sur la commune il avait été désigné un correspondant défense. Son rôle est essentiellement informatif et il est le destinataire privilégié d'information. Son rôle consiste également à assurer l'interface entre la commune et le service interministériel de défense et de protection civil de la Préfecture à l'occasion de l'établissement de PPR.

- Fait part au Conseil Municipal que pour donner suite au renouvellement général du conseil municipal il convient de désigner un nouveau conseiller municipal en charge des questions de défense.

- Propose de nommer Monsieur Daniel LABBE correspondant défense.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de nommer Monsieur Daniel LABBE correspondant défense.

1.7 CM2026DL028 : Désignation d'un Référent Séniors auprès du CLIC de Riom Limagne Combrailles

Monsieur le Maire :

Rappelle à l'assemblée que le CLIC de Riom Limagne Combrailles, porté par l'Association Réseau Séniors, relève d'une mission de service public confiée par le Conseil départemental.

-Précise que dans le cadre de ces missions, le CLIC doit travailler en lien étroit avec les élus de son territoire, permettant ainsi d'apporter une réponse complète à toutes les personnes qui en auraient besoin, avec un service égal sur l'ensemble des communes.

-Fait part que dans ce cadre, le CLIC propose aux communes la désignation d'un élu référent Séniors, relais local indispensable entre leurs services et les communes.

Informe les élus des différentes missions de l'élu référent :

- Communiquer sur l'existence des services proposés par le CLIC auprès de la population
- Aider au repérage des personnes faisant état des besoins locaux et difficultés rencontrées, contribuant ainsi au rôle d'observatoire que détient le CLIC auprès des autorités ;
- Recueillir les besoins et attentes de la population sur le plan collectif (organisation d'actions d'information et de prévention collectives) ;
- Transmettre en conseil municipal les propositions d'actions émanant du CLIC et de ses partenaires, et contribuera leur déploiement sur la commune.

-Propose de désigner Madame Eliane GIRAL à la fonction d'Elu Référent Séniors

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de nommer Madame Eliane GIRAL à la fonction d'Elu référent séniors auprès du CLIC de Riom Limagne Combrailles, pour la commune de Chambaron sur Morge.

1.8 CM2026DL029 : Etablissement des commissions communales

Monsieur le Maire

- Propose au Conseil Municipal d'établir des commissions communales comme le prévoit l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Précise que chacune des commissions est composée d'un responsable et de plusieurs membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de constituer les commissions avec les membres proposés comme suit :

Commission FINANCES

- Thierry MARQUET et Fabien SUGEYRE (responsables)
- GIRAL Eliane
- Laurence MARC
- Chantal DELBOS
- Laëtitia NESTRIGUE
- Patrice LAFAYE
- Nicolas SEPHANT
- Atman TOUBANI
- Florian BAS

Commission TRAVAUX

- Nicolas STEPHANT (responsable)
- Daniel LABBE
- François SIMONNET
- Roger GONNET
- Patrice LAFAYE
- Sébastien LARPIN
- Fabien SUGEYRE
- Florian BAS

Commission SECURITE et ACCESSIBILITE

- Eliane GIRAL et Patrice LAFAYE (responsables)
- Linda MARAVAL
- Hafida VALLENCE
- Angélique GUILLEMET
- Laurence MARC

Commission SPORT, JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE

- GIRAL Eliane et Atman TOUBANI (responsables)
- François SIMONNET
- Roger GONNET
- Fabien SUGEYRE
- Sandrine RIVES
- Valérie MONTEIRO

Commission AFFAIRES SCOLAIRES

- Laëtitia NESTRIGUE (responsable)
- Roger GONNET
- Pierre PERROT
- Angélique GUILLEMET
- Fabien SUGEYRE
- Saïd MOURTADA

Commission URBANISME et HABITAT

- Patrice LAFAYE (responsable)
- Corinne DEMAY
- Daniel LABBE
- Nicolas STEPHANT
- Sébastien LARPIN
- Laurence MARC
- Florian BAS

Commission CADRE DE VIE-AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

- DELBOS Chantal (responsable)
- Corinne DEMAY
- Daniel LABBE
- Patrice LAFAYE
- Sébastien LARPIN

Commission COMMUNICATION

- Atman TOUBANI (responsable)
- Chantal DELBOS
- Nicolas STEPHANT
- Sébastien LARPIN
- Laëtitia NESTRIGUE
- Martine ROCHE

Commission VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

- Sandrine RIVES (responsable)
- Linda COBAS BELLO
- Hafida VALLENCE
- Eliane GIRAL
- Atman TOUBANI
- Saïd MOURTADA

Commission SANTE

- François SIMONET (Responsable)
- Hafida VALLENCE
- Eliane GIRAL
- Pierre PERROT
- Valérie MONTEIRO

1.9 CM2026DL030 : Centre Communal d'Action Sociale : détermination du nombre de membres

Monsieur le Maire :

- Informe le Conseil Municipal que pour donner suite au renouvellement général du conseil municipal, il convient de désigner de nouveaux membres devant constituer le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

- Précise que la Composition du conseil d'administration et la nomination des membres (art. L.123-6, R.123-7, R.123-8, R.123-11) comprend en nombre égal des membres élus par le conseil municipal et des membres nommés par le maire, avec un nombre total maximum de 16 membres et un minimum de 8 membres (non compris le maire, président de droit), soit, par exemple : 8 membres élus en son sein par le conseil municipal et 8 membres nommés par le maire parmi des personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Au titre des membres nommés, font partie, de droit, du conseil d'administration : un représentant des associations familiales (sur proposition de l'Union départementale des associations familiales - UDAF) ; un représentant des associations de retraités et de personnes âgées ; un représentant des personnes handicapées ; un représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

- Il expose qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration pour la durée du mandat.

- Propose de fixer à 16 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** en plus du président à 16 le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de CHAMBARON SUR MORGE.

1.10 CM2026DL031 : CCAS : Elections des membres

Monsieur le Maire :

- Informe le Conseil Municipal que pour donner suite au renouvellement général du conseil municipal, l'assemblée se doit de procéder à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (art. R.123-10).
- Précise que le Maire est président de droit du conseil d'administration.
- Ajoute que les membres élus du conseil d'administration le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Ils sont élus pour la durée du mandat du conseil municipal (art. R.123-10).
- Informe que les membres extérieurs seront nommés par arrêté municipal.
- Donne connaissance de la liste des conseillers municipaux candidats pour être membres du conseil d'administration du CCAS de Chambaron sur Morge : Eliane GIRAL, Laëtitia NESTRIGUE, Sandrine RIVES, Valérie MONTEIRO, Angélique GUILLEMET, Roger GONNET Sébastien LARPIN, François SIMONNET.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé aux formalités et à l'unanimité :

- **PROCLAME** Eliane GIRAL, Laetitia NESTRIGUE, Roger GONNET, Sandrine RIVES, Sébastien LARPIN, François SIMONNET, Valérie MONTEIRO, Angélique GUILLEMET membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

2. FINANCES

2.1 CM2026DL032 : Approbation du Compte financier unique de la commune 2025

Vu le code général des collectivités locale ;

Vu l'avis de la commission finances du 7 avril 2026 ;

Monsieur Thierry MARQUET :

- Fait part au Conseil des budgets primitifs de l'exercice 2025, les décisions modificatives de l'exercice considéré qui s'y rattachent, et les tableaux présentés ci-dessous

Budget de Fonctionnement Résultat de clôture 2025



Recettes totales	1 242 237,54 €
Dépenses totales	1 148 233,93 €
Résultat	94 003,61 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025- CAF



Recettes	1 224 721,28 €
Dépenses totales	- 1 148 233,93 €
Dépenses d'ordre	+ 70 633,10 €
Recettes exceptionnelles	- 35 000 €
CAF Brute	112 120,45 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025- CAF



CAF Brute	112 120 €
Remboursement capital long terme	110 784 €
CAF Nette théorique	1 336 €
Remboursement capital total	800 714 €
CAF Nette	- 688 594 €

BUDGET INVESTISSEMENT 2025



	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	42 244,02	
Opérations de l'exercice	1 163 688,68	1 201 932,21
TOTAL	1 205 932,70	1 201 932,21
Résultat de clôture	4 000,49	
Restes à réaliser	40 255,00	223 426,00
TOTAL CUMULE	1 246 187,70	1 425 358,21
Résultat		179 170,51

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	1 148 233.93	8 116.26	4 2244.02		4 2244.02	8 116.26
Opérations de l'exercice		1 234 121.28	1 163 688.68	1 201 932.21	2 311 922.61	2 436 053.49
TOTAUX	1 148 233.93	1 242 237.54	1 205 932.70	1 201 932.21	2 354 166.63	2 444 169.75
Résultats de clôture		9 4003.61	4 000.49			9 0003.12
Restes à réaliser			4 0255.00	2 23426.00	4 0255.00	2 234 26.00
TOTAUX CUMULES	1 148 233.93	1 242 237.54	1 246 187.70	1 425 358.21	2 394 421.63	2 667 595.75
RESULTATS DEFINITIFS		94 0003.61		179 170.51		273 174.12

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le compte financier unique
- **DONNER** pouvoir à Monsieur la Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la présente délibération

A l'exposé de ces divers bilans, Madame Valérie MONTEIRO, conseillère municipale, note que ces chiffres témoignent d'un endettement fort.

Monsieur Thierry MARQUET, Maire, ne dément cette remarque et affirme que ces chiffres sont un réel indicateur sur les finances de la commune. L'année 2025 a été compliquée en raison des dépenses induites par l'ALSH. L'année 2026 sera marquée par de faibles investissements.

Après énoncé du tableau des investissements par Monsieur MARQUET, Maire, Monsieur Florian BAS, conseiller municipal, répond que les Restes à Réaliser de la commune ne peuvent pas être établis sur des hypothèses (exemple : le compromis de vente de l'étage de la mairie de Cellule n'est pas encore signé).

A cette remarque, Monsieur Daniel LABBE, conseiller délégué à l'eau, l'assainissement et attractivité, répond qu'une vente au Syndicat Morge et Chambaron est en bonne voie.

Madame Valérie MONTEIRO, soutient la remarque de Monsieur Florian BAS, et demande si pour éponger la dette, il est envisagé de vendre d'autres biens de la commune ? L'endettement de la commune est très important et quelles sont les pistes pour y remédier ?

Monsieur Thierry MARQUET, maire répond qu'il n'est pas question de vendre d'autres biens, ni le niveau inférieur de la mairie de Cellule. Certes la commune est endettée, mais les efforts financiers successifs parviendront à un désendettement progressif.

Monsieur Florian BAS annonce donc que compte-tenu des chiffres fournis par la dernière commission finances et des anomalies présentes dans les divers tableaux présentés, il ne votera pas en faveur du CFU 2025.

Après en avoir délibéré, le CFU 2025 est adopté avec : 20 voix POUR, 3 voix CONTRE (Florian BAS, Valérie MONTEIRO et Saïd MOURTADA, conseillers municipaux) et 0 ABSTENTION

2.2 CM2026DL033 : Affectation du résultat 2025

Monsieur le Maire :

- Soumet au conseil municipal qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M 57, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025 du budget principal de la commune.

Excédent fonctionnement 2025 : 94 003.61 €

Déficit d'investissement 2025 : 4 000.49 €

- Propose les affectations suivantes :

- En INVESTISSEMENT :

1068 Excédents de fonctionnement capitalisés 74 000 €

- En FONCTIONNEMENT :

002 Résultat de fonctionnement reporté : 20 003.61 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à 20 voix POUR, 3 Voix CONTRE (Florian BAS, Valérie MONTEIRO et Saïd MOURTADA, conseillers municipaux) et 0 ABSTENTION :

-**VOTE** l'affectation,

- En investissement au 1068 de 74 000 €

- En fonctionnement au 002 de 20 003.61 €

3. QUESTIONS DIVERSES

Tour de table des élus :

- ✓ Thierry MARQUET, Maire : les permanences de binômes d'élus débiteront au mois de mai : les 2, 9 et 16 mai
Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 27 avril avec le vote du budget 2026
- ✓ Eliane GIRAL : Adjointe à la vie associative et à la sécurité :
La réunion du CMJ s'est très bien déroulée. Organisation du marché le 29 mai.
Le nouveau Maire du CMJ est Alex DESSERT
Cérémonies du 8 mai à 10h30 à La moutade et 11h30 à Cellule
- ✓ Sandrine RIVES, Conseillère déléguée aux affaires scolaires et à la citoyenneté : la visite du Viaduc avec les élèves de CM2 dans le cadre du carnet du Civisme s'est très bien passée.
- ✓ Laétitia NESTRIGUE, Adjointe aux affaires scolaires : organisation prochainement de la 1^{ère} commission affaires scolaires. Pas de fermeture de classe à la prochaine rentrée.
- ✓ Atman TOUBANI, adjoint à la jeunesse, aux sports et à la communication : le compte-rendu de la première commission sera prochainement envoyé
Envoi d'une demande de devis à des imprimeurs pour la gazette et le bulletin municipal.
Mise en route du nouveau PEDT (Plan Educatif de Territoire) dont la date butoir de présentation au COPIL est le 23 avril. Le document doit être envoyé au plus tard le 8 mai.
- ✓ Pierre PERROT, conseiller délégué au numérique et à la santé : Un état des lieux du numérique et de l'informatique est en cours.
Le téléphone de l'école de Cellule fonctionne à nouveau.
- ✓ Valérie MONTEIRO, conseillère municipale, tient à souligner qu'elle attache une importance aux échanges cordiaux entre élus et que l'ensemble des élus est là pour faire avancer les dossiers dans le respect de chacun.
- ✓ Saïd MOURTADA, Conseiller municipal participera à la 1^{ère} commission affaires scolaires
- ✓ Daniel LABBE, Conseiller délégué à l'eau, assainissement et attractivité, rappelle les 2 chantiers en cours et à venir :
Les logements de l'OPHIS derrière l'église de Cellule : livraison avec environ 2 mois de retard. Tous les problèmes de réseaux ont été réglés
La mise en séparatif à Pontmort fin 2026
- ✓ Linda COBAS BELLO : a participé à la 1^{ère} commission sécurité
- ✓ Patrice LAFAYE, adjoint urbanisme et accessibilité : une commission urbanisme aura lieu prochainement
Mme Rachel ROYON, responsable des Autorisations de droit des Sols à RLV, animera en mairie une réunion d'information : présentation des services urbanisme de RLV et pratique du logiciel Cart'ADS

- ✓ François SIMONNET : conseiller municipal : la première commission santé se réunira le 28 avril.
Mme Hafida VALLENCE présentera un arbre d'accès au soin
- ✓ Sébastien LARPIN, conseiller municipal : assistera prochainement aux Commission communication et travaux
- ✓ Chantal DELBOS, adjointe environnement et cadre de vie : le nettoyage de printemps a rassemblé 60 participants.
La commission environnement se déroulera le 29 avril
- ✓ Nicolas STEPHANT, adjoint aux travaux : la première commission travaux a eu lieu
Le barrage de la SEP est plein et le débit est suffisant pour une irrigation hors quota.
- ✓ Fabien SUGEYRE, conseiller délégué aux finances : est en formation finances auprès des élus et du secrétariat de Mairie

Séance est levée à 21h30

Le Maire,
Thierry MARQUET



Le secrétaire de séance
Nicolas STEPHANT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "N. Stephant", written over a faint horizontal line.